

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 2000-406 DU 30 Décembre 2000
portant nomination du commandant des unités spécialisées
de police.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte fondamental ;
Vu l'ordonnance n° 4 - 99 du 29 Juin 1999 portant organisation et fonctionnement
de la police ;
Vu le décret n° 2000-405 du 30 Décembre 2000 portant attributions et
organisation du commandement des unités spécialisées de la police ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

En Conseil des ministres ;

DECRETE :

Article premier : Le colonel (**Michel**) **OMBELI** est nommé commandant des unités
spécialisées de la Police.

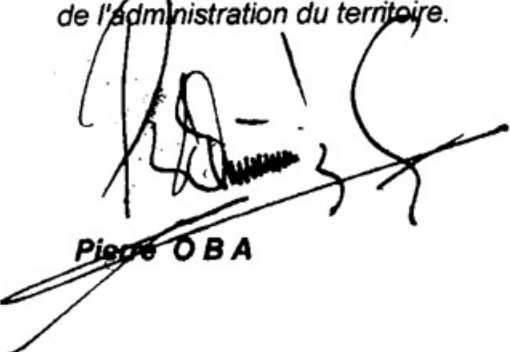
Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service
de l'intéressé, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2000



Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,
Le ministre de l'intérieur, de la sécurité et
de l'administration du territoire.



Pierre OBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget.



Mathias DZON